

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE CHANTACO

Assemblée Générale Ordinaire du Samedi 20 avril 2019

PROCURATION

Extrait de l'article 24 des Statuts, concernant les procurations aux Assemblées Générales de l'Association : « ... Chaque membre présent peut représenter son conjoint, son père, sa mère, ses enfants de plus de dix-huit ans et ses frères et sœurs, sans limitation du nombre de personnes représentées, lui ayant donné procuration et étant à jour de leurs cotisations. Chaque membre présent peut également représenter deux autres membres, ne faisant pas partie de sa famille, lui ayant donné procuration.

Chaque procuration, établie sur un formulaire fourni par l'Association, indique les noms, prénoms et adresse du mandant et du mandataire, ainsi que, le cas échéant, le lien familial existant entre eux.

La procuration est donnée sans faculté de substitution. Elle doit être déposée ou transmise par courrier ou mail (associationsportive@chantaco.com) au bureau de l'Association Sportive du Golf de Chantaco au moins deux jours avant l'Assemblée soit le Jeudi 18 avril 2019 à 9h00. ... »

Je soussigné(e) :

Nom, prénoms : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Membre de l'Association, connaissance prise de l'ordre du jour de l'Assemblée, constitue pour mandataire, sans faculté de substitution,

Lien de Parenté : _____

Mr. / Mme / Mlle : _____

Demeurant : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus indiquée.

Signature du membre

(A faire précéder de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »).